

Image not found or type unknown



Droit sur vehicule par rapport carte grise

Par **barry bruno**, le **04/06/2009** à **10:52**

Bonjour,
Je vivais avec ma compagne en concubinage depuis 10 ans. J'ai acheté un vehicule que j'ai payé intégralement à credit pendant 6 ans. Nous sommes séparés depuis 2 mois et la carte grise est au deux noms (pour une histoire d'assurances moin chère). A-t'elle des droits sur ce vehicule ?

Par **Marion2**, le **04/06/2009** à **14:09**

Bonjour,
La carte grise est un titre de circulation, non un titre de propriété.
Dans la mesure où la facture d'achat du véhicule est à votre nom et que vous avez réglé seul le crédit, votre compagne n'a aucun droit sur ledit véhicule.
Cordialement.